

Bobigny,

Mesdames et messieurs les Chef(fe)s d'établissement

**Objet :** Collège au cinéma 2018-2019

Madame, Monsieur,

La loi relative à la refondation de l'école de la République a fixé comme priorité le développement de l'éducation artistique et culturelle par la mise en place d'un parcours de l'élève tout au long de sa scolarité.

Ce parcours privilégie la démarche de projet en partenariat avec les acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle. Il permet de lutter contre les inégalités en favorisant l'accès des élèves à l'art et à la culture. Le dispositif d'éducation à l'image « Collège au cinéma » contribue à cette ambition en permettant aux élèves, durant les quatre années du collège, de développer une pratique de spectateur et de rencontrer des professionnels du cinéma, notamment par le lien privilégié avec une salle de cinéma partenaire.

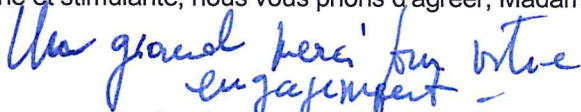
Cette action est élaborée au plan national par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale. En Seine-Saint-Denis, elle est mise en œuvre depuis 1999 à l'initiative du Département et coordonnée par l'association Cinémas 93 en partenariat avec le CNC, la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et le rectorat de Créteil.

L'édition 2017-2018 a concerné 8 227 élèves et 389 enseignants au sein de 113 collèges.

L'ambition du dispositif « Collège au cinéma » est de sensibiliser un grand nombre de collégiens à la culture et au langage cinématographique et de leur permettre d'aiguiser leur regard sur le monde. Pour l'année scolaire 2018-2019, la thématique retenue est « Surmonter l'adversité ».

Une convention signée entre chaque collège et l'association Cinémas 93 permet d'inscrire la participation des établissements scolaires dans le cadre d'engagements partagés. Aussi, nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux procédures indiquées dans les documents annexés à cette lettre (fiche descriptive, dépliant de présentation de « Collège au cinéma », convention de partenariat, annexe concernant l'inscription au stage du plan académique de formation).

En souhaitant que cette édition de « Collège au cinéma » constitue une aventure cinématographique toujours aussi riche et stimulante, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



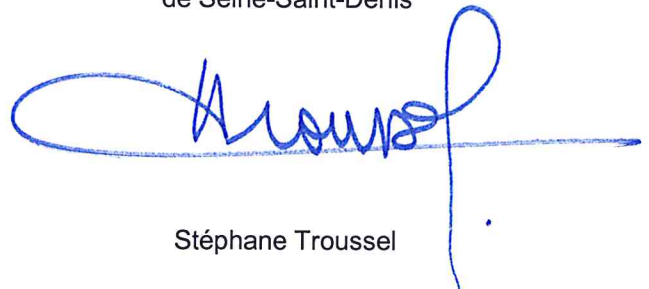
Le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de la Seine-Saint-Denis



Christian Wassenberg



Le président du conseil départemental  
de Seine-Saint-Denis



Stéphane Troussel